



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 22 décembre 2005

Membres présents : Président : M. REBSAMEN
Secrétaires : M. CLAUDET - Melle MASLOUHI
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BEKTAOUI - BELLEVILLE
- BERTELOOT - M. BERNARD - Mmes BESSIS - BIOT - BLIGNY -
MM. BOUHELIER - BRUYERE - CHAPUIS - Mme COLOMBET -
MM. DANIERE - DELATTE - Mme DELEBARRE - MM. DESVIGNES -
DETANG - DODET - DOUHAIT - DUPIRE - Mme DURNERIN -
MM. ESMONIN - Mme FLAMENT - MM. FOUCHERES - FOUILLOT -
MM. GERVAIS - G. GILLOT - J.P GILLOT - GONDELLIER -
Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - JULIEN - LABORIER -
LAURENT - LECHAPT - Mme LEMOUZY - MM. MARCHAND - MARTIN
- MASSON - Mme MASSU - MM. MENUT - MILLOT - MOREAU -
OBRIOT - PARIS - PERRIN - PILLIEN - Mme POPARD - MM. PRIBETICH
- RETY - ROIZOT - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER
- Mme TENENBAUM

Membres absents : M. AUDARD (pouvoir à M.ESMONIN) - Mmes AVENA (pouvoir à
M. MARTIN) - BERNARD (pouvoir à Mme BESSIS) - MM. BOURNY
(pouvoir à Mme BLIGNY) - BRENOT (Pouvoir à M. PERRIN) - BRIOT -
CARBONNEL (Pouvoir à M. MOREAU) - CHEVIGNY (pouvoir à
M. BELLEVILLE) - Mme DARCIAUX (Pouvoir à M. BACHELARD) -
MM. DUBOIS (pouvoir à M. BRUYERE) - ETIEVANT (Pouvoir à
M. REBSAMEN) - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à Mme BIOT) -
M. MAGLICA (pouvoir à M. DANIERE) - Mme MANSAT (pouvoir à
Mme POPARD) - MM. NOWOTNY (pouvoir à Mme MASSU) - NUDANT
(pouvoir à M. BRIOT) - PETITJEAN (pouvoir à M. SOUMIER) - PINON
(pouvoir à M. GERVAIS)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – Souscription d'une ligne de trésorerie

L'augmentation des budgets d'investissement conduit la Communauté à une gestion en trésorerie zéro, permettant d'optimiser les frais financiers payés par la Communauté.

Cette situation étant désormais structurelle, il apparaît nécessaire de souscrire une ligne de trésorerie permettant d'obtenir et de rembourser des fonds sous quelques heures.

Une consultation a été lancée afin de souscrire une ligne de trésorerie de 15 millions d'euros, pour une durée d'un an.

La meilleure offre a été présentée par la Caisse d'Epargne de Bourgogne, aux conditions suivantes :

- montant : 15 millions d'euros
- index : EONIA / T4M
- marge : + 0,0295%
- périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle
- pas de commissions ou de frais annexes
- mise à disposition des fonds : en J pour toute demande avant 10h
- remboursement des fonds : en J pour toute demande en J-1 avant 16h30
- gestion par Internet des tirages et des remboursements sans frais.
- durée du contrat : 1 an

LE CONSEIL

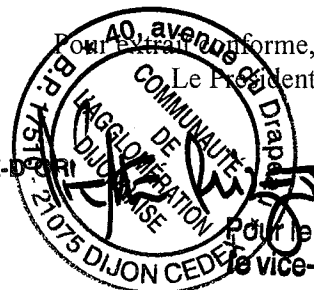
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'autoriser** le Président à signer avec la Caisse d'Epargne le contrat de souscription d'une ligne de trésorerie de 15 millions d'euros dans les conditions mentionnées ci-dessus.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 DEC. 2005



Pour le Président,
Le vice-Président,

Publié le 23 DEC. 2005
Déposé en Préfecture le